

Résolution

Pour une stratégie « vélo » à Thônex

Le Plan Directeur Communal de notre Commune indique que parmi les déplacements des Thônésiennes et Thônésiens vers la ville de Genève et Carouge, la part modale des TP est importante (55%), la part de la voiture individuelle (conducteur et passagers) également (41%) alors que la part des modes doux est faible (1% piétons et 4% vélos). Dans un contexte de croissance de la mobilité et de développement de la commune, une valorisation du vélo pour les déplacements aussi bien internes à la commune qu'en direction des communes voisines doit être entreprise. On doit pouvoir se déplacer facilement vers le centre de notre commune, mais aussi vers le centre de Genève et vers la gare CEVA de Chêne-Bourg. Il convient plus particulièrement de prendre des mesures d'aménagement et des mesures incitatives auprès de la population et des employés.

Ces dernières années, de nombreux investissements (pistes et voies cyclables) ont été réalisés à Thônex : avenue Adrien-Jeandin, route de Jussy, devant les nouveaux immeubles de Clair-Val, etc... Mais le développement de la pratique cycliste utilitaire ne suit pas le même rythme des investissements réalisés. Les voies cyclables restent peu utilisées. Les habitants du centre de Thônex ont facilement accès à pied aux magasins ou à une station TPG, mais souvent la gare CEVA est jugée trop éloignée. Les habitants du nord et sud de Thônex sont plus facilement tentés d'utiliser leurs automobiles (que ce soit par se rendre au centre de Thônex, ou en ville de Genève).

Il convient maintenant d'encourager l'usage du vélo dans les trajets quotidiens. Il ne s'agit pas d'imposer le vélo : ce mode de déplacement ne convient pas à tous (personnes âgées ou à mobilité réduite, familles nombreuses, etc...). Mais il apparaît de plus en plus nécessaire pour aller vers des villes à mobilité plus durable, c'est-à-dire plus écologique. En outre, l'usage du vélo pourrait facilement s'imposer dans le nouveau quartier Belle-Terre qui aura peu de places de parking pour automobiles.

Un tel encouragement pourrait être articulé autour des deux pôles suivants :

1. Accompagnement
2. Sensibilisation et Information

Accompagnement :

- Poursuivre le développement d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisant intra Thônex et entre Thônex et les communes avoisinantes. Ce réseau doit être créé de porte à porte et doit inclure des parkings adaptés permettant d'accueillir des vélos de différentes dimensions (p.ex. les vélo-cargo, les vélos avec remorques, ...).
- S'assurer que tout nouveau plan localisé de quartier comprenne une partie consacrée au déplacement à vélo.
- Inciter l'utilisation du vélo et, à l'instar des subventions accordées aux abonnements TPG, étudier la possibilité de subventionner l'achat de vélos neufs ou d'occasion, voire des révisions.
- Faire appel aux associations type Pro-Vélo dans tout nouveau projet pouvant impliquer le développement du vélo à Thônex.

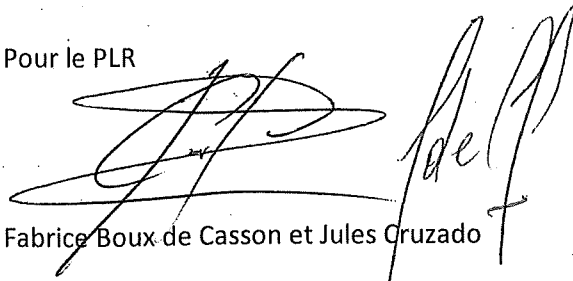
Sensibilisation et information :

Une bonne partie des usagers potentiels du vélo, tout particulièrement chez les 25-40 ans, attend simplement que les conditions de déplacement soient rendues plus incitatives à l'usage quotidien de la bicyclette.

- Établir des cartes montrant les trajets disponibles et sécurisés pour les vélos et en informer les communiers ;
- Effectuer, avec le concours des associations de cyclistes, des formations à une conduite respectueuse en présence des piétons ;

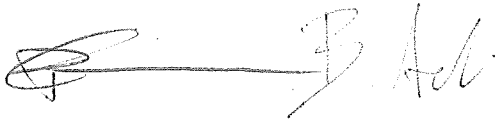
- Adapter la signalétique pour inclure les chemins plus sécurisants pour les cyclistes.
- Encourager l'établissement de magasins et professionnels du vélo sur Thônex ;
- Communiquer sur les bienfaits du vélo pour la santé personnelle des cyclistes même pour de petits trajets ;
- Organiser des actions ponctuelles telles que bourses à vélos, ateliers de réparation, etc...

Pour le PLR



Fabrice Boux de Casson et Jules Cruzado

Pour le PDC-VL



Philippe Calame et Benjamin Aebi

Résolution

- Vu le Plan Directeur Cantonal (PDCn) 2030, dont la première mise à jour a été adoptée par le Grand Conseil en avril 2019 et approuvée par le Conseil fédéral en janvier 2021, qui fixe l'objectif d'encourager et favoriser les déplacements à pied et à vélo, par des aménagements continus, sécurisés et agréables, à l'échelle de l'agglomération ;
- Vu le Plan Directeur Communal 2019, qui fixe comme objectif l'amélioration des parcours de mobilité douce, une meilleure accessibilité, ainsi qu'une valorisation du vélo pour les déplacements aussi bien internes à la commune qu'en direction des communes voisines par des mesures d'aménagement et des mesures incitatives auprès de la population et des employés.

Sur proposition des groupes PLR et PDC-VL, le conseil municipal

1. Prend acte des nombreux investissements réalisés dans notre commune afin de favoriser l'utilisation du vélo pour se déplacer.
2. Demande au conseil administratif
 - D'adopter une stratégie visant à développer l'usage du vélo par les Thônésiennes et Thônésiens. Une stratégie pour encourager la poursuite du développement d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisant intra Thônex et entre Thônex et les communes voisines ;
 - De s'assurer que tout nouveau plan localisé de quartier comprenne une partie consacrée au déplacement à vélo ;
 - D'informer et sensibiliser les Thônésiennes et Thônésiens aux bienfaits du vélo pour la santé lors de leurs déplacements quotidiens ;
 - D'informer et sensibiliser les cyclistes au respect des distances de sécurité qui tranquillisent les piétons ;
 - D'accompagner le développement du réseau cyclable par diverses incitations en faveur des nouveaux cyclistes ;
 - De sensibiliser et informer les Thônésiennes et Thônésiens des nouvelles structures à disposition des cyclistes.